



ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire et de faire en sorte qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous transmettrons, dès à présent, le dossier nécessaire à l'inscription de votre enfant aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Vous trouverez :

- La fiche scolaire (il est indispensable de porter votre numéro d'allocataire CAF, MSA ou autre régime d'affiliation)
- La fiche de choix du système de réservation (Restauration collective)
- La fiche d'accueil périscolaire
- L'autorisation de droit à l'image

(Ces documents sont à retourner remplis, à l'école ou à la mairie au plus tard le 29 juin 2021)

- Le règlement intérieur des services de restauration et de garderie.
- Les tarifs de restauration et accueil périscolaire 2021-2022.

Nous vous rappelons que vous devez nous communiquer votre quotient familial, que vous pouvez obtenir auprès de la CAF ou de son site internet <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-sarthe/accueil>, rubrique « **mon compte** » en vous munissant de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel. Cette donnée sera uniquement adressée sous pli fermé à la Mairie de Joué l'Abbé, pour l'élaboration de la facturation et restera strictement confidentielle. En cas de non communication des données, le tarif de la tranche trois sera alors appliqué.

Cependant, pour les personnes qui ne seraient pas en mesure de nous retourner les fiches à la date fixée, deux permanences pour les inscriptions tenues le **lundi 23 août 2021** de **16 h 00 à 18 h 00** et le **vendredi 27 août 2021** de **16 h 00 à 18 h 00** à la **mairie**.